

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 février 2018

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Martine VASSAL.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Roland GIBERTI - Maryse JOISSAINS MASINI - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ - Henri PONS.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 003-3412/18/BM

■ Déclinaison opérationnelle du principe de partenariat entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA - Approbation d'une convention MET 18/6199/BM

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'artisanat, avec 35 000 entreprises et 6 5000 emplois directs, représente 80% des activités constituant l'économie de proximité (métiers de bouche, métiers du bâtiment, métiers des services aux particuliers et aux entreprises) sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Dans son agenda du développement économique voté le 30 mars 2017, la métropole entend soutenir notamment dans le cadre de leviers stratégiques :

- La construction d'une métropole de proximité proche de ses habitants en accompagnant notamment tous les territoires dans leurs politiques en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat,
- Le soutien à l'activité économique de proximité en facilitant la vie des entreprises.

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA (CMAR) constitue un acteur essentiel au renforcement de ce positionnement économique de proximité.

Ainsi, la Métropole Aix-Marseille Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA souhaitent, au regard de leurs compétences respectives en matière de développement économique, renforcer leur synergie pour développer l'artisanat du territoire et renforcer leur collaboration, comme l'indique la convention cadre pluriannuelle de partenariat liant les deux entités. Il est également stipulé

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Mars 2018

que cette convention-cadre est appelée à être ensuite déclinée dans des conventions annuelles d'objectifs établies, soit à l'échelle métropolitaine, soit à l'échelle des Conseils de Territoire.

Pour l'année 2018, la convention d'objectifs se traduit par :

- un appui aux services de la Métropole dans le cadre des différents ateliers métropolitains à destination des territoires,
- une collaboration en matière d'implantation d'entreprises et de promotion du territoire métropolitain,
- des actions communes en matière d'urbanisme commercial et de commerce de proximité,
- la mise en œuvre des conventions annuelles d'objectifs 2018 liant la CMAR et les territoires du Pays d'Aix et d'Aubagne et de l'Etoile.

Reconnaissant leurs enjeux partagés et complémentaires, la Métropole Aix-Marseille Provence et la CMAR entendent ainsi unir leurs efforts afin de construire ensemble une stratégie de soutien à l'activité économique de proximité.

Moyens humains et financiers

La Métropole participera au financement d'un poste de « Développeur Territorial de l'Artisanat Métropolitain » au sein de la CMAR sous la forme d'un forfait annuel de 45.000 € pour la mise en œuvre des actions déclinées dans la convention d'objectifs pour l'année 2018, ci-annexée.

Pour les actions définies dans les conventions annuelles d'objectifs relatives aux conseils de territoires du Pays d'Aix et du pays d'Aubagne et de l'Etoile, la Métropole soutiendra les actions via « les États Spéciaux » en participant au financement des 3 postes de développeurs territoriaux de l'artisanat.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt et la nécessité d'un travail en synergie entre la Métropole et la CMAR afin d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat du territoire ;
- Le souhait commun de la Métropole et de la CMAR de soutenir l'activité économique de proximité.

Délibère

Signé le 15 Février 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 1 Mars 2018

Article 1 :

Est attribuée une contribution financière d'un montant de 45.000 euros à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA pour le financement d'un poste de « Développeur Territorial de l'Artisanat Métropolitain ».

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2018, liant la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région PACA ci-annexée.

Article 3 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY